

On retiendra de ce qui précède que l'option des prestations mixtes, tout comme l'option des prestations sélectives à laquelle elle ressemble beaucoup, augmenterait de beaucoup les prestations pour enfants versées aux familles de «travailleurs pauvres» et à revenu faible-moyen; il s'agirait là d'un apport significatif à leurs revenus. Dans le **Tableau 1** ci-dessous, on compare les prestations versées à des couples à deux soutiens avec deux enfants dans le régime actuel à ce qui leur serait accordé par la formule mixte. Les familles de «travailleurs pauvres» et à revenu faible-moyen verraient leurs prestations augmenter. Par exemple, une famille qui gagne 15 000 \$ recevrait en prestations pour enfants non plus 2 153 \$, c'est-à-dire 14,4 p. 100 de ses revenus, mais bien 5 939 \$, c'est-à-dire 39,6 p. 100 de ses revenus. Les familles gagnant de 20 000 à 25 000 \$ bénéficieraient aussi de hausses significatives de leurs prestations pour enfants.

Tableau 1

**PRESTATIONS POUR ENFANTS VERSÉES AUX COUPLES À DEUX SOUTIENS
AVEC DEUX ENFANTS — RÉGIME ACTUEL ET OPTION DES PRESTATIONS
MIXTES — DÉPENSES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES EN 1990**

revenus familiaux	régime actuel		option prestations mixtes à coût supplémentaire	
	prestations (en dollars)	en % des revenus	prestations (en dollars)	en % des revenus
0	5 753	—	6,350	—
15	2 153	14,4	6 139	40,9
20	2 153	10,8	5 064	25,3
25	2 101	8,4	3 814	15,3
30	1 851	6,2	2 564	8,5
35	1 450	4,1	1 573	4,5
40	1 247	3,1	589	1,5
45	851	1,9	478	1,1
50	725	1,4	478	1,0
55	688	1,3	478	0,9
60	688	1,1	478	0,8
70	688	1,0	478	0,7
80	688	0,9	478	0,6
100	211	0,2	440	0,4

Au **Graphique L**, on compare le revenu disponible ou revenu net — c'est-à-dire les revenus d'emploi plus les allocations familiales, plus le crédit d'impôt remboursable pour enfants, plus le crédit de taxe de vente remboursable, moins l'impôt fédéral et provincial sur le revenu, moins les contributions au Régime de pension du Canada et moins les primes d'assurance-chômage — pour les couples ayant deux soutiens et deux enfants et disposant d'un revenu de 15 000 \$ à 30 000 \$, sous trois régimes: a) le régime actuel; b) le régime des prestations pour enfants, avec l'option des prestations sélectives avec coût supplémentaire; et c) le régime des prestations mixtes avec un coût supplémentaire. Le revenu moyen des couples à deux soutiens et deux enfants atteignait le montant estimatif de 56 900 \$ en 1990.) Au **Graphique M**, on indique l'accroissement de revenu disponible qui résulterait des prestations plus élevées accordées par les options avec coût supplémentaire.